

2017  
ANALYSE  
N° 12

# PRISON ET CONFISCATION DE L'ESPACE-TEMPS PERSONNEL : LE DÉTENU, UN OBJET D'EMPRISE ?

Les violences, les traitements dégradants, les suivis médicaux déficients, les risques sanitaires et les problèmes de trafic sont loin d'être sortis de prison. Ceci peut laisser penser que la question du quotidien carcéral et de ses effets sur les détenus n'est pas urgente. Or, ce quotidien rompt brutalement avec les besoins et caractéristiques fondamentaux de l'humain, notamment en ce qu'il empêche toute appropriation subjective de l'espace-temps. C'est pourquoi, dans cette analyse, nous proposons de mener une réflexion sur les conséquences de cette confiscation de l'espace-temps personnel, en nous basant sur les témoignages de travailleurs sociaux du milieu carcéral.

ANNE-SOPHIE ROMAINVILLE

## INTRODUCTION

Comme le soulignent Mincke et Pitseys, « c'est peu dire que la prison défraie la chronique à intervalles réguliers. Accompagnant l'Etat moderne depuis sa création, cette vieille institution s'est fondue dans l'État moderne pendant des décennies, avant d'être violemment remise en question dans le débat intellectuel à partir des années 1970. Les années 1990 l'ont quant à elles vue revenir à l'avant-scène politique. Évasions, libérations conditionnelles polémiques, surpopulation, condamnations de la Belgique par diverses instances nationales, grèves, trafics, la question carcérale ne cesse de revenir hanter notre société. »<sup>1</sup>

Ayant pour but de punir les délits et de protéger la société de leurs auteurs, l'emprisonnement des personnes est loin d'être anodin. Parmi les innombrables questions qu'il pose<sup>2</sup>, celle des effets de l'expérience carcérale « ordinaire »<sup>3</sup> sur la personne humaine a particulièrement retenu notre attention. Dans ce monde (presque) parallèle qu'est la prison, l'espace-temps est en permanence quadrillé, maîtrisé et organisé par l'autorité. La vie imposée aux détenus introduit par-là une rupture brutale avec les besoins et caractéristiques fondamentaux de l'humain. Cette rupture brutale pourrait avoir des conséquences non négligeables, même si elle n'est pas directement violente. Étant donné que l'appropriation subjective de l'espace-temps par chaque individu est une condition *sine qua non* pour son affirmation en tant que sujet, on peut en effet se demander dans quelle mesure l'incarcération de personnes dans un espace-temps allo-organisé (organisé par autrui) ne fait pas courir le risque de réduire ces personnes à des objets d'emprise, et donc, de les déshumaniser (ou « objectifier »). Les prisons belges feraient-elles usage de traitements inhumains<sup>4</sup> ?

Afin de saisir ce que le quotidien carcéral peut avoir comme conséquences sur la personne humaine, nous avons mené cinq entretiens semi-directifs avec des travailleurs sociaux, des animateurs culturels et une chercheuse, que nous avons rencontrés via une

1 MINCKE, C. & PITSEYS, J., « La prison, encore et toujours ? », in *La Revue nouvelle*, 6, 2015, p. 22.

2 Pourquoi avons-nous une prison ? Depuis quand ? A quoi nous sert-elle ? Quel est le sens de la peine ? Y a-t-il une peine alternative possible ? Comment faire pour protéger les citoyens de personnes dangereuses, punir, faire comprendre et moraliser des personnes sans repère, sans foi ni loi ? Comment rééduquer, penser à la suite, éviter la récidive tout en aidant et en compensant les victimes et les familles des délinquants ? Enfermer est-il nécessaire, légitime, utile ? Punir est-il nécessaire ? Est-il possible toute à la fois, d'une part, de surveiller et de punir et, d'autre part, de réadapter les délinquants et de les « éduquer » ? Comment gérer la géométrie variable d'une justice qui ne condamne pas tous les illégalismes de la même façon ? Comment éviter la surpopulation carcérale, comment comprendre la sur-représentativité de certaines origines dans les prisons belges ?

3 Cette analyse n'a pas pour but de dénoncer les trop nombreux traitements violents et illicites que subissent, encore aujourd'hui, les détenus en prison et qui sont régulièrement dénoncés par l'Observatoire International des Prisons. Nous évoquons uniquement ici ce qui est légal et semble être acceptable, banal (aux yeux de la majorité).

4 Nous entendons ici les traitements « inhumains » au sens propre, c'est-à-dire comme étant ceux qui ne sont pas de nature humaine, qui contribuent à dénaturer l'humain de sa nature, en le traitant non comme un sujet mais comme un « objet d'emprise » (v. CHAMOND, J. et al., « La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. », Art. cit., p. 681.)

collaboration entre notre association et les services d'aide sociale aux justiciables<sup>5</sup>. Ces entretiens n'ont évidemment pas la prétention d'avoir récolté un avis représentatif de l'ensemble des acteurs concernés. Ils sont plutôt considérés comme des objets permettant, au travers du regard et de la pensée de sujets confrontés à la prison (et non pas de personnes incarnant une institution et devant donc potentiellement la défendre), de saisir les enjeux de cette « carcéralisation ». Les paroles des intervenants ont fait l'objet de réflexions alimentées en parallèle de rapports et de recherches qui ont traité de ces thématiques, ainsi que d'une visite<sup>6</sup> de la prison dont nous parlerons ici spécifiquement (une maison d'arrêt dans laquelle vivent plus de 900 détenus<sup>7</sup>).

Pour amorcer cette analyse, nous proposons d'ailleurs au lecteur de se plonger dans ce que la visite d'une prison peut produire comme effets et ressentis, afin de rebondir sur ceux-ci et d'analyser de façon plus distanciée ces impressions.

L'entrée dans la prison de Saint-Gilles a généré en nous une impression déconcertante. Au lieu du choc ou de l'émotion (la tristesse, la colère) auxquels nous nous étions préparée, c'est un sentiment d'irréalité que nous avons ressenti. En effet, l'entrée dans les affres de la prison amène, à un moment donné, le sentiment de rupture par rapport à la réalité. Une fois entrée dans la prison, nous ne parvenions plus à rendre concevable le lien – matériel, réel, le passage qui existait pourtant bel et bien et par lequel nous étions passée à peine 10 minutes plus tôt – entre ce monde en suspens et le monde extérieur. La prison, avec ses couloirs labyrinthiques, ses innombrables portes, ses plafonds bas et ses rares fenêtres, donne l'impression, de l'intérieur, qu'elle est bien plus grande qu'elle ne l'est en réalité, qu'elle occupe bien plus d'espace que ce que la carte de Saint-Gilles et notre connaissance du quartier nous feraient conclure, qu'elle flotte presque ou qu'elle ne cesse de se répandre et de s'enfoncer dans la terre, voire peut-être dans une autre dimension, dans un ailleurs dont on ne connaissait pas l'existence. La prison a définitivement l'air d'être un monde parallèle, un véritable « univers de poche ». Le sentiment d'être minuscule, d'être une des protagonistes des « Fourmis » de Weber ne nous a d'ailleurs pas quittée jusqu'à notre sortie de la prison, malgré les discussions et distractions qui auraient pu nous arracher à ce ressenti obnubilant et malgré notre tentative – vaine – de traduire cela en mots et en croquis dans notre carnet.

Peut-être que d'une certaine manière, le corps ressent qu'il est entré dans une « hétérotopie »<sup>8</sup>, un monde dans lequel les lois spatio-temporelles (en tout cas le rapport de

---

5 Collaboration entre l'ASBL Action et Recherche Culturelles, la Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus et le Service de Réinsertion Sociale qui a mené à la mise en place d'ateliers de conte en prison dans le cadre du projet « Pris'en conte ».

6 Assurée par la coordinatrice des Services bruxellois d'aide sociale aux Justiciables.

7 Alors que la capacité maximale théorique du lieu est de 620 détenus.

8 Foucault a inventé le concept d'« hétérotopie » pour désigner une localisation physique d'une utopie ou plus généralement de lieux qui obéissent à d'autres règles que celles du monde plus vaste dans lequel ils se trouvent.

l'humain à ces lois) sont significativement différentes, comme il semblerait que cela soit le cas en prison.

## LE QUADRILLAGE ET LA CLÔTURE DE L'ESPACE

### LA PRIVATION DE LIBERTÉ DE MOUVEMENT ET D'AUTONOMIE

La prison, d'autant plus en régime fermé<sup>9</sup>, présente la particularité de laisser à l'État, et à ceux qui le représentent, le pouvoir exorbitant et effarant de s'emparer du corps d'autrui. L'homme *détenu* – étymologiquement « possédé par autrui ou par quelque chose » – n'est plus libre de ses mouvements. Les barreaux et les murs constituent son paysage visuel, son environnement, et confinent le corps dans un espace où aucune (déviation de) trajectoire n'est possible. Le détenu n'a face à lui aucun horizon, aucune possibilité de s'y diriger.

Plus encore, le mouvement est de manière générale banni en prison : les gardiens l'évitent en permanence, celui-ci est fondamentalement suspect parce que source potentielle de troubles. Ainsi, selon une de nos interviewées (Séverine), « pour un agent, un bon détenu est un détenu qui ne bouge pas ». Certes, ceci est sans doute dû au fait que le mouvement peut être le signe d'une tentation d'évasion ou de comportements violents, mais il apparaît que cette sacralisation du « non-mouvement » va au-delà : tout se passe comme si le mouvement incarnait en lui-même la liberté incontestable et irréductible de l'être humain, manifestement niée au sein de la prison. Le non-mouvement serait donc une réaffirmation de l'espace carcéral, de sa légitimité ainsi que de celle des gardiens.

L'organisation même de la prison est d'ailleurs conditionnée par cette crainte du mouvement. Marie, une assistante sociale, signale que s'il y a très peu d'activités organisées à la prison, auxquelles les détenus ne peuvent participer que si elles ont lieu dans leur aile, c'est surtout parce que les gardiens évitent toute situation où les détenus seraient en mouvement :

En plus y a zéro activité. Il y en a quelques-unes, mais y a moyen de faire tellement de choses, y a pas d'argent, ça les fait chier les gardiens, parce que ça veut dire qu'il y a du mouvement. (Marie)

Tous les mouvements du détenu sont donc régulés, contraints, prévus, encadrés. Le corps du détenu est maintenu dans une non-maîtrise de son espace, une restriction, un quadrillage. Le fait même de devoir passer d'innombrables portes et grilles fermées et d'attendre que quelqu'un appuie sur le bouton qui permettra de les ouvrir impose au détenu une relation à l'espace toute nouvelle, ou plutôt une non-relation, puisqu'il n'a aucune emprise sur celui-ci, en tant que sujet : il n'est plus qu'un corps dont les mouve-

---

9 La prison en régime ouvert permet aux détenus de se déplacer dans certains espaces délimités et à certaines heures tandis qu'une prison en régime fermé interdit tout mouvement hors cellule, et organise et encadre tous les déplacements qui ont lieu : 22 heures sur 24, les prisonniers sont enfermés à clés dans leur cellule.

ments sont dans les moindres détails déterminés et dépendants de la bonne volonté et des actions d'autrui.

Cette non-maîtrise du mouvement et du corps s'impose en tout lieu et en toute situation au détenu : celui-ci ne peut même pas choisir l'endroit où il s'assied quand sa famille le visite. En effet, la disposition et la répartition des familles dans la « salle des visites » (une sorte de réfectoire rectangulaire au plafond bas) répond à une scénographie bien spécifique : les détenus doivent s'asseoir côté couloir (l'espace vide entre les deux rangées de table), et personne (ni eux ni leurs proches) ne peut bouger ; ce sont des « servants » (nom désignant encore aujourd'hui des détenus qui travaillent) qui viennent servir de la nourriture si les familles en commandent. Les seuls mouvements aléatoires tolérés sont ceux des enfants qui eux peuvent « un peu bouger » (Martine).

Par ailleurs, un détenu peut à tout moment être déplacé (de cellule) ou transféré vers une autre prison (qui peut se trouver à des dizaines de kilomètres du lieu de résidence des proches du détenu), pour des motifs extrêmement divers et parfois aléatoires (ou liés à la bonne volonté des agents) : mauvais comportements, incompatibilité entre codétenus, surpopulation carcérale.

### LE CONFINEMENT ET L'ABSENCE D'INTIMITÉ

« Le processus d'incarcération est comme un emboîtement qui prend le corps du détenu dans une succession de murs et l'isole par un dispositif architectural de plus en plus restreint qui bouche l'horizon : enceinte, bâtiment, étage, cellule, mitard<sup>10</sup>»<sup>11</sup>.

L'homme détenu à Saint-Gilles doit mener sa vie, pendant en moyenne 22 ou 23 heures sur 24, dans un espace extrêmement restreint, la cellule. Ce mot, qui est d'ailleurs utilisé communément pour faire référence à toute unité fondamentale d'un ensemble de vie, biologique ou sociale, désigne ce qui est censé constituer une « organisation minimale qui se voit allouée au détenu comme s'il s'agissait du minimum vital »<sup>12</sup>.

Or, cet espace n'est en réalité même pas un espace vital minimal pour l'humain. D'une part, la cellule doit être partagée bien souvent par plusieurs hommes, à cause du phénomène endémique de surpopulation carcérale en Belgique : deux voire trois détenus se partagent des chambres de deux mètres sur trois (dont l'espace est saturé par lit(s), tables, chaises et armoire(s)), ce qui les mène très souvent à devoir organiser jusqu'aux mouvements et trajets effectués au sein de la cellule puisqu'il est impossible de s'y « croiser ». Cette promiscuité exacerbée viole l'espace intime et altère très généralement les lois de la « proxémie » – lois qui régissent la distance physique naturelle implicite entre les personnes en interaction, variables selon les cultures et les situations, mais déterminantes

10 Le mitard est le terme argotique français pour le « cachot » belge.

11 CHAMOND, J *et al.*, « La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. », in *L'information psychiatrique*, 8, 2014, p. 678.

12 ENGLEBERT, J., « Préliminaire à l'étude de l'univers carcéral », in *Psychologie clinique*, 2, 2010, p.141.

pour le sentiment de sérénité et de normalité lors des interactions. Comme le dit Nathalie, faire vivre deux ou trois hommes 22 heures sur 24 dans ce minuscule espace est tout simplement « horrible » :

Le fait même que tu es enfermé, que tu restes dans une minuscule cellule en général de 2m sur 3, dont une partie occupée par le lit et la table et la chaise. Non c'est horrible, tu passes ta vie là-dedans. Tu en as qui se révoltent tu en as qui... mais quels sont leurs moyens de révolte ? Ils hurlent ils tapent sur les murs, ils agressent les gardiens, ils agressent les codétenus. Mais après ils se font juste punir, pas de sortie, pas de préau, ou alors ils reprennent des mois. Il y en a qui essayent d'être patients, qui s'adaptent mais là tu courbes le dos, tu te figes dans le moule.

D'autre part, cet espace vital (ou même un sous-espace de ce lieu, tel que le lit) n'appartient pas aux détenus : ceux-ci ne peuvent pas véritablement y construire un espace privé, une aire d'intimité.<sup>13</sup> En effet, comme le souligne l'une de nos interviewées, les cellules peuvent être fouillées n'importe quand par n'importe qui, sans même que les détenus soient prévenus ou le sachent (quand ils sont au préau par exemple).

Ils n'ont aucune intimité, juste leur cellule, et encore. Moi je n'y rentre pas tant qu'on ne m'y invite pas mais les gardiens c'est à n'importe quel moment. Ils fouillent. Donc ils n'ont rien à eux en fait. Il y a de la drogue et des GSM donc ils fouillent. Mais les fouilles c'est totalement aléatoire, ça peut être pendant le préau, donc ils n'ont rien à eux. Ils n'ont pas d'espace personnel privé. Même mental, même mental... ils n'ont pas d'espace à eux... (Nathalie)

On le comprend à la lecture du témoignage de cette travailleuse sociale, en prison, à la promiscuité imposée, s'ajoute l'omniprésence du regard d'autrui (représentant souvent l'autorité). Au-delà de la possibilité de fouille aléatoire, les gardiens ont en effet l'occasion de toujours surveiller les détenus à travers les judas dans les portes des cellules, grâce aux caméras de surveillance et à une architecture carcérale en étoile, inspirée du modèle « panoptique »<sup>14</sup> qui s'est assumé dès son invention comme étant celui de l'oppression et de la surveillance. Ainsi, depuis l'îlot central, au cœur duquel se trouve une cabine vitrée aux allures de cockpit de vaisseau spatial (ou de cabine de surveillance dans un zoo d'animaux dangereux...), les agents et gardiens peuvent observer tous les mouvements dans les ailes (les branches de l'étoile) et autour de l'îlot central (dans les jonctions entre les différentes ailes) et commander l'ouverture ou la fermeture des portes.

Rien ne peut donc échapper au regard des gardiens et à celui de certains codétenus. Cette omniprésence est d'ailleurs souvent décrite par les détenus comme « étant, plus

---

13 Ajoutons que le courrier transite par la « censure » (le système de lecture des courriers).

14 Le panoptique est un type d'architecture carcérale imaginée par le philosophe Samuel Bentham et son frère, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Il permet qu'un gardien, logé dans une tour centrale, observe tous les prisonniers, enfermés dans des cellules individuelles autour de la tour, sans que ceux-ci puissent savoir s'ils sont observés. Ce dispositif était pensé pour créer un sentiment d'omniscience invisible chez les détenus. Il a inspiré notamment l'architecture de la prison de Saint-Gilles, un peu différente mais fonctionnant sur le même principe avec un îlot central permettant de voir et de surveiller en permanence les différentes ailes de la prison.

peut-être que les murs, l'essence même de la prison, confirmant (...) l'impact objectivant du regard d'autrui qui est toujours jugement »<sup>15</sup>.

Les psychologues ont montré que « l'appropriation d'un espace dépend de la possibilité d'y établir une familiarité affective » et que celle-ci « requiert la sécurité du dedans protecteur », ce qui implique d'avoir un « chez-soi » permettant l'intimité, la centration sur soi, la quiétude enveloppante et rassurante permettant de se laisser aller et d'être soi-même en tant que sujet qui décide librement « d'aller et venir dans le monde »<sup>16</sup>.

Comme on le voit, ces conditions sont loin d'être réunies pour les détenus de Saint-Gilles. La possibilité même d'habiter un espace (le lit dans la cellule) est précaire, limitée, intermittente, en permanence « exposée au risque d'empiètement et de violation de l'intimité, à la fois par les codétenus et les fouilles des gardiens. »<sup>17</sup>. La fouille à corps qui est systématiquement menée après tout contact avec l'extérieur, après tout mouvement (les allées et venues aux activités et au préau) incarne en elle-même l'emprise carcérale qui se referme sur le corps du détenu. Elle « inaugure dans une violence à la fois réelle et symbolique tout ce que l'on retire au captif : d'abord son statut de sujet et d'homme libre et son intimité »<sup>18</sup>.

## LA CONFISCATION DU TEMPS

Si la privation de maîtrise de son propre corps et de ses mouvements choque, c'est général moins le cas de celle de la maîtrise du temps, qui est encore moins visible, mais néanmoins intrinsèquement liée aux fondements de l'hétérotopie de la prison. En effet, la confiscation du temps est au cœur même de la question carcérale : « le temps confisqué est la propriété du code pénal et des juges qui en ont fait une *quantité punitive mesurable* »<sup>19</sup>. Par la peine, le temps devient un quantum de temps à combler. Ce temps est un temps « perdu pour l'existence », qui doit être « tué » et dans lequel les détenus doivent survivre.

## LA « RYTHMIQUE » CARCÉRALE

Les détenus n'ont presque aucun pouvoir sur l'organisation de leur quotidien, sur leur temps de vie. En effet, « la prison est une organisation sociale qui a pour caractéristique première d'imposer un temps qui interdit toute appropriation subjective. Un temps qui se définit par une rythmique imposée où tous les rythmes fondamentaux, de manière plus ou moins importante, sont touchés »<sup>20</sup>.

15 CHAMOND, J *et. al*, « La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. », *Art. cit.*, p. 678.

16 *Ibid.*, p.677.

17 *Idem.*

18 *Ibid.*, p. 675.

19 *Ibid.*, p.676.

20 ENGLEBERT, J., « Préliminaire à l'étude de l'univers carcéral », *Art. cit.*, p. 139.



L'organisation et le règlement de la prison priment sur tout. Des créneaux horaires libres, il y en a peu. Il y a le préau, les visites qui ont lieu à plusieurs pendant la journée, c'est par groupe, il faut réserver, s'inscrire.(...)Tout un horaire, toute une organisation, des centaines de personnes à gérer. Ça déresponsabilise totalement [les détenus], tout est pris en charge, ils n'ont aucune initiative. C'est soit interdit soit obligatoire. Donc ils sont forcés de suivre le règlement ils sont dépouillés de toute initiative. (Amélie)

On vous ouvre les portes, on les ferme, on éteint les lumières et on les rallume pour vous. (Alana)

Même dans les tâches les plus quotidiennes et basiques, on prive les détenus de leur droit de suivre leurs rythmes fondamentaux. Les douches ne peuvent être prises qu'à certains moments (et pour le moment seulement 2 à 3 fois par semaine). Les temps de repas sont fixés. Les temps de veille et de sommeil encadrés (en tout cas, les lumières sont allumées et éteintes par les agents). Les détenus (qui en ont les moyens) peuvent commander des produits ou aliments spécifiques une fois par semaine, ce qui les contraint à bien évaluer leurs besoins (parfois pour des produits de première nécessité). Les appels téléphoniques sont fixés à certaines heures, ont une durée limitée de 15 minutes par jour. L'accès à l'extérieur, le préau, sorte de petite cour présente dans chaque aile, est fixé et limité. Les visites également sont fixées à certaines heures, ont une durée limitée. Les moments plus agréables, censés être de « petites bulles de liberté » (comme le rappelle Amélie) sont maîtrisés et orchestrés par des tiers : l'accès à la bibliothèque ou aux éventuelles formations, par exemple, peut être interdit ou rendu impossible pour toutes sortes de motifs et impliquent souvent de renoncer au préau.

Les gestes les plus naturels, que réalisent tous les êtres vivants, comme ceux de chercher à respirer de l'air frais, manger, se laver, chercher ou fuir la lumière ne sont pas accessibles aux détenus mais leur sont arrachés, cadencés, chronométrés selon les contraintes de la rythmique carcérale.

« Le temps contracté entre quatre murs se spatialise, se fait répétitif, chronométrique : promenade, parloir, repas, heure du courrier, etc. dans une chronologie immuable et une routine du corps sans sujet »<sup>21</sup>. Le temps n'est donc plus maîtrisable, plus objet de réflexion et de planification : il se subit.

L'ennui profond et le sentiment d'isolement (malgré l'intercorporéité imposée) dans lesquels la prison plonge les détenus marquent d'ailleurs les travailleurs sociaux interviewés. N'ayant pas la possibilité de disposer de beaucoup d'affaires personnelles, devant tout acheter à des prix exorbitants (télé, DVD, crayon, papier à dessin sont au triple des prix de la vie hors prison), étant bien souvent sur une liste d'attente pour travailler – il n'y a pas assez de travail en prison – les détenus doivent « tuer le temps » (T.). Certains font, selon Marie, des courses de cafards, d'autres les cent pas, d'autres encore fument, se droguent (puisque le trafic de stupéfiants en prison va bon train), parlent entre eux lorsque « cela se passe bien, (...) ce qui est loin d'être toujours le cas » (Marie).

---

21 CHAMOND, J *et. al*, « La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. », *Art. cit.*, p.677.



Il y en a qui écrivent et qui dessinent dans leur cellule, il faut acheter (trois fois plus cher) du papier et de quoi écrire. Soit ils ont les moyens soit ils n'en ont pas. Y a pas assez de boulot pour tous les détenus donc ils s'ennuient. Alors dès qu'il y a des activités, ça, ils viennent. (A.)

Et il n'y a aucun répit, aucun jour de liberté, de repos par rapport à cette rythmique imposée. Si certains détenus – minoritaires – parviennent à ajuster leur temps personnel à l'intérieur du temps imposé par la rétention – en suivant des formations, en faisant du sport, en écrivant, en lisant, en dessinant comme le souligne Nathalie ci-dessus –, la majorité des détenus « subissent [le] mode d'organisation [de la prison] sans réussir à l'animer ; alors la temporalité se fige et devient inconsistante ». « La durée s'évapore dans une sorte d'apesanteur qui ne laisse que des moments sans consistance ni repère pour bâtir une chronologie des faits. »

De nombreuses études et témoignages révèlent à quel point les détenus souffrent de ce temps « volé », de cette impuissance face au temps imposé. La réponse de l'homme qui avait purgé une des plus longues peines de prison en France (40 ans), à qui une journaliste demandait ce qui avait été le plus important au cours de son emprisonnement, est en ce sens révélatrice : alors que la journaliste suggérait l'arrivée de la télévision, il révéla que c'est bien le jour où les détenus ont pu récupérer leur montre (en 1973 en France) que tout a changé. Cela nous permet de saisir que se réapproprier un peu plus subjectivement l'expérience temporelle est au cœur de la (sur)-vie en prison<sup>22</sup>.

### UN PASSÉ HANTANT ET UN FUTUR FUYANT

L'appropriation du temps et de la chronologie est d'autant plus difficile en prison que notre société punitive impose aux détenus et aux délinquants une relation au temps bien spécifique.

Le passé n'est jamais « derrière » les délinquants et les détenus : il peut en permanence rattraper les délinquants, il est ce qui guide le présent (et le futur) des détenus. Rappelons, avec Marie, que le passé des délinquants les rattrapent parfois même des années après les faits commis, et malgré une conduite qui s'est parfois améliorée, et donc un présent installé relativement satisfaisant et respectueux des lois :

Mais la justice est lente ! Y en a qui sont incarcérés pour des faits de 2014, par exemple, ils ont déménagé, ils ont pas reçu les convocations pour comparaître au tribunal donc ils savent même pas qu'ils sont condamnés et par un bête contrôle, bam ! la police se rend compte qu'ils sont condamnés, donc ils se retrouvent condamnés par défaut pour des faits qui datent d'il y a long-temps. Entretemps ils ont peut-être eu un appart, arrêté les conneries et puis ils doivent aller en prison. (Marie)

Le passé hante certains détenus puisqu'il est la raison pour laquelle ils sont coincés dans un espace-temps douloureux pour une durée assez importante (et, en maison d'arrêt, encore indéterminée). Plus encore, le passé *défini* en prison : « l'identité est bien souvent

22 ENGLEBERT, J., « Préliminaire à l'étude de l'univers carcéral », *Art. cit.*, p. 140.

réduite au seul délit »<sup>23</sup> et le traitement dont les détenus font l'objet en prison, tant de la part de leurs codétenus que des agents, dépend fortement des crimes commis.

Par ailleurs, alors même que la perspective de sortie (le futur, l'avenir) est le seul objectif et horizon pour les détenus, puisque « le reclus vit pour l'avenir que représente la sortie, avec l'espoir que le temps finira par passer (...) »<sup>24</sup>, cette difficulté à s'approprier subjectivement son temps et son quotidien est aggravée par le fait que tout « prend du temps » et est compliqué en prison, car « c'est un système archaïque » et qu'on dépend du bon vouloir des agents et de la situation de la prison (nombre de détenus, accidents, etc.) :

Quand on va en prison pour rencontrer nos détenus et faire nos entretiens, c'est déjà un système archaïque, tu dois remplir un petit papier, le papier passe de main en main puis parfois tu attends une heure avant de voir un détenu. T'es là, t'attends, tu vas demander excusez-moi et on te dit il arrive. Parfois ils oublient de l'appeler parfois il est au cachot mais ils te le disent pas. Et donc sur une matinée tu vois parfois une personne alors que t'étais là de neuf à midi... Ça c'est la prison, mais alors la justice... c'est tellement lent ! (Marie)

Comme le conclut Amélie, la prison plonge donc les détenus dans une indétermination quant à leur vie, à court terme et à long terme : « ne pas savoir si on va pouvoir avoir la visite prévue, participer à la formation, recevoir l'information selon laquelle notre AS [assistant social] est là, quand on sortira, si on sera transféré, si l'on va changer de cellule, quand le médecin arrivera... Tout cela rend difficile de reprendre le contrôle de sa vie et de son avenir ». Le paradoxe du temps carcéral est donc que, « d'une part, le temps est le thème de questionnement continu et récurrent pour le détenu ; [et que] d'autre part, le temps perd toute subjectivité et toute organisation propre à travers un rythme carcéral qui impose une organisation à laquelle le sujet est étranger »<sup>25</sup>.

### LES ATTEINTES À LA DIGNITÉ HUMAINE À TRAVERS L'EXPLOITATION DU TEMPS ET DE L'ESPACE D'AUTRUI

Réfléchir aux effets de cette privation de liberté de mouvement et de temps est indispensable, car même si la violence qui s'y exerce est moins visible que dans le cas des traitements dégradants qui sont directement ou immédiatement perceptibles (châtiment physique, harcèlement, chantage et menaces,...), elle n'en est pas moins prégnante et pose question.

N'y a-t-il pas, en effet, une violence inouïe dans le fait de priver l'homme d'une appropriation subjective du temps et de l'espace ? Ne nie-t-on pas, par-là, la reconnaissance en cet Homme de son humanité ?

23 CHAMOND, J *et. al*, « La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. », *Art. cit.*, p. 675.

24 *Ibid.*, p. 676.

25 ENGLEBERT, J., « Préliminaire à l'étude de l'univers carcéral », *Art. cit.*, p. 140.

Une loi de la même justice qui prive les délinquants de liberté nous paraît paradoxalement révélatrice : l'évasion n'est pas une infraction en Belgique (ainsi que dans d'autres pays tels que l'Allemagne et la Suisse) et elle est même plutôt considérée comme un «droit»<sup>26</sup>. Cette clémence du législateur semble se justifier par l'idée qu'on ne peut demander à un Homme de renoncer à son aspiration naturelle à la liberté <sup>27</sup>.

De façon récurrente et alarmante, les intervenants sociaux que nous avons interrogés témoignent de l'inhumanité de l'expérience carcérale, et ceci au-delà des (encore bien trop nombreux) cas de maltraitance et de traitements inhumains <sup>28</sup> ou dégradants immédiatement visibles <sup>29</sup> :

On ne respecte pas la dignité humaine (...) C'est une nurserie, mais de maltraitance, mais ils sont logés nourris et ils n'ont rien à faire. C'est horrible en soi. » (Nathalie)

Il y a une perte de dignité parce que perte d'humanité. En prison ils sont très instrumentalisés. Ils ne décident plus grand-chose eux-mêmes. On leur ouvre les portes, on éteint les lumières pour eux. On décide quand ils sortent, euh, c'est limite si on décide quand ils prennent leur douche aussi. Ils sont très déshumanisés. La dignité peut en prendre un coup. (Amélie)

En prison on casse les gens. Plus longtemps ils restent et plus ça les casse. (Nathalie)

Franchement, honnêtement moi je ne tiens pas une semaine en prison hein. Honnêtement euh... c'est chaud. (Marie)

Comme le rappellent les intervenants qui évitent en permanence de faire des généralités, l'expérience carcérale peut avoir des effets très différents sur les détenus. « Chaque prisonnier vit « sa » prison et « sa » peine, la subit et la combat (ou non) à sa manière, invente ou pas ses stratégies d'adaptation et de résistance »<sup>30</sup>. Néanmoins, les travailleurs sociaux et les chercheurs sont en général d'accord pour dire que la majorité des détenus

26 Un évadé ne peut être poursuivi que pour les infractions qu'il commet dans ce cadre : prise d'otage, violences, destruction de matériel et même vol s'il emporte avec lui son uniforme de détenu (voir <http://www.actualitesdroitbelge.be/droit-penal/droit-penal-abreges-juridiques/l-evasion-des-detenus/l-evasion-des-detenus>.)

27 Le principe juridique selon lequel « nul n'est tenu de déposer contre soi » justifie par exemple le rejet d'une motion proposée par un parlementaire suisse pour faire de l'évasion de la prison un délit, ce qui implique de penser que l'on ne peut exiger des hommes qu'ils agissent contre leurs aspirations et besoins naturels de liberté (v. la proposition de motion d'un parlementaire suisse pour la pénalisation de l'évasion et la réponse du parlement : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153753>).

28 Le terme « traitement inhumain » est ici compris au sens large et juridique, il renvoie à « tout traitement par lequel de graves souffrances mentales ou physiques sont intentionnellement infligées à une personne, notamment dans le but d'obtenir d'elle des renseignements ou des aveux, de la punir, de faire pression sur elle ou d'intimider cette personne ou des tiers » (v. la loi de mise en conformité du droit belge avec la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants, en ligne : [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/loi\\_a1.pl?sql=\(text%20contains%20\(%27%27\)\)&language=fr&rech=1&tri=dd%20AS%20RANK&value=&table\\_name=loi&F=&cn=2002061442&caller=image\\_a1&fromtab=loi&la=F](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?sql=(text%20contains%20(%27%27))&language=fr&rech=1&tri=dd%20AS%20RANK&value=&table_name=loi&F=&cn=2002061442&caller=image_a1&fromtab=loi&la=F)

29 Violence physique ou psychologique par les agents, privation de nourriture (par certains co-détenus), manque d'hygiène dégradant, accès aux soins urgents limités/retardés, etc. qui révèlent par ailleurs tout le paradoxe de l'institution carcérale elle-même, censée punir mais également permettre de moraliser les masses et de travailler à la ré-insertion.

30 CHAMOND, J. *et al.*, « La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. », *Art. cit.*, p.674.

subissent, en prison, une violence inouïe, qui atteint leur rapport à eux-mêmes en tant que sujets.

En fait, nous sommes passés, comme l'a montré Foucault, d'une période historique où les supplices de l'Âge classique ont laissé la place aux disciplines, c'est-à-dire autant de « pratiques mineures, coercitives, secrètes et efficaces, déplaçables et infiniment adaptables, visant la docilité des corps par le dressage (...) »<sup>31</sup>, (...) qui, sans apparaître, pour autant, violentes, ont des conséquences extrêmement néfastes sur les corps et le rapport des sujets à ceux-ci.

L'analyse des effets de la prison sur l'appropriation (ou non) du temps et de l'espace montre que « (...) la condition carcérale altère le corps dans son exercice quotidien, dans ses capacités de temporalisation, de spatialisation, comme aussi dans la relation à l'autre, qui passe entre autre par la question du regard et de la visibilité »<sup>32</sup>. En réduisant le corps à un objet d'emprise comme on le fait avec les détenus, on prend le risque de le séparer de l'être qui l'habite.

Les travailleurs sociaux et animateurs culturels interrogés soulignent d'ailleurs systématiquement que, dans leur impuissance face à une institution dont ils ne voient que les dérives et dangers sur les personnes incarcérées et même la société civile qui pâtit des récidives, leur rôle est de restaurer un minimum d'humanité dans l'univers carcéral et les relations qu'il impose. Ils œuvrent donc tous à rendre à des hommes une dignité « dont la prison, la justice et la police tendent à les priver, ce dont eux-mêmes se plaignent en disant qu'en franchissant les portes de la maison d'arrêt ils ne sont plus que leur numéro d'écrou ».<sup>33</sup>

Un intervenant, c'est une fenêtre ouverte sur le monde, c'est une manière de créer une interface et de participer d'une forme de dé-stigmatisation en interne, et puis réinstaurer une relation vraie qui permet de sortir du cadre carcéral. (Zoé)

Nous, on doit se limiter à de l'occupationnel, à du basique. Ça se limite à ouvrir un petit espace de liberté pendant deux heures. Une espèce de bulle où ils peuvent se détendre. Parler entre eux, ne fut-ce que ça, faire quelque chose. Ne fut-ce que ça... On ne peut que constater notre impuissance. C'est très artisanal, rien n'est jamais sûr, le nombre d'inscrits, les personnes qui viennent, tout est aléatoire. Il y en a un qui a trainé une rage de dents pendant deux mois. Il venait aux acti parce qu'il lui disait que ça lui changeait les idées. On en est là... (Nathalie)

Essayer de les rendre dignes. Un peu. Redonner de l'humanité. Créer du lien aussi. (Alana)

C'est très important de les considérer comme des êtres humains. Ramener un peu de réalité aussi. Ok, cette personne a peut être commis un meurtre, mais ce n'est pas qu'un meurtrier, c'est quelqu'un. Il faut sensibiliser les gens à ça. (Amélie)

31 *Ibid.*, p. 676.

32 *Ibid.*, p. 681.

33 FASSIN, D., *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Editions du Seuil, Paris, 2015, p. 15.

La souffrance que crée la condition carcérale peut se deviner dans les observations incalculables d'effets de l'emprise institutionnelle sur le corps « passivé et dominé » des détenus : « la surmortalité, l'accélération de l'usure biologique, la dégradation rapide des organes des sens avec détérioration visuelle, olfactive, gustative, tactile et l'intensification de l'ouïe continuellement sollicitée (...) la perte rapide de la dentition et des cheveux, l'arrêt des règles chez les femmes et la fonte musculaire»<sup>34</sup>.

La disparition du Moi-Ici-Maintenant (du sujet ayant la maîtrise de son temps et de ses mouvements) entraîne paradoxalement la perte de l'élan vital, de la direction existentielle. La relation au monde se constitue normalement, comme le rappellent les psychologues, dans la centralité du Moi-Ici-Maintenant, dans un « corps vécu qui n'est jamais hors-sol mais au contraire situé dans l'espace et le temps du monde d'où il tire le sentiment de son immanence d'existant »<sup>35</sup>.

« La psychiatrie carcérale ne finit pas d'ailleurs de répertorier les effets délétères de la déshumanisation et du choc carcéral : en dehors des effets physiques, on souligne l'altération de l'image de soi, la baisse de l'estime de soi, la difficulté à se reconnaître, la peur de perdre son humanité, la perte de subjectivité, la peur d'être réduit à un animal (...) , la dissociation du corps et de l'esprit, l'auto-exclusion».<sup>36</sup> « Pour beaucoup, l'interminable conflit d'appropriation du corps qui les oppose à l'ordre pénitentiaire se résout dans la destruction de ce corps. »<sup>37</sup>, ce qui explique peut-être en partie le taux incroyablement élevé de suicide dans une prison où il n'y a pas de peine de perpétuité : 8 fois plus élevé que la moyenne. On décompte un suicide par mois dans les prisons belges<sup>38</sup>.

Tous ces effets délétères et parfois tragiques viennent souvent alourdir le sort d'individus et de familles déjà fragilisés puisque, comme le rappellent nos interviewées, « c'est très souvent des personnes qui ont terriblement souffert qui se retrouvent en prison ou qui ont un proche en prison ». Elles rappellent à ce sujet que si cela n'excuse rien et ne doit pas mener à minimiser les crimes et délits commis, « il faut y réfléchir et voir la vérité en face ». (Alana)

Au-delà du fait que ces questions nous concernent tous et toutes en tant que citoyens désirant faire société dans une collectivité juste, solidaire et respectueuse de la dignité humaine, elles nous permettent de constater que des logiques d'exploitation ou d'oppression invisibles (ou invisibilisées) peuvent avoir des conséquences dramatiques et violentes sur les personnes. Dans ce cadre, il nous paraît capital d'affirmer l'importance de ne pas considérer la prison comme un monde à part, fermé sur lui-même : « il nous faut [plutôt

34 CHAMOND, J *et. al*, « La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. », *Art. cit.*, p.676.

35 *Ibid.*, p. 677.

36 *Ibid.*, pp. 679-680.

37 *Ibid.*, p. 681.

38 Voir le site de l'Observatoire International des Prisons, <http://oipbelgique.be/fr/?p=519>.

] nous demander non pas, dans un sens étroit, si nous avons la prison que nous souhaitons, mais, plus largement, si nous avons la société punitive que nous voulons »<sup>39</sup>.

Il nous paraît utile dans ce cadre de veiller à relever le potentiel « oppressif » d'autres types de peine (prison en régime ouvert, surveillance électronique) semblant favoriser l'autonomie<sup>40</sup> mais qui imposent également un cadre spatio-temporel allo-organisé (bien que plus large ou plus sporadiquement plus souple). Plus largement, certains dénoncent une forme de « carcéralisation du monde libre via des entreprises de limitation de la liberté », comme la surveillance électronique mais aussi la « généralisation du traçage des individus, la généralisation du traçage des individus, la restriction du droit à la vie privée, l'usage massif de la privation de liberté hors prison à destination des « illégaux », la généralisation d'un contrôle fortement invasif vis-à-vis de catégories de population perçues comme problématiques (comme les allocataires sociaux), et la soumission d'un nombre croissant de personnes à des impératifs de responsabilité, de planification et d'inclusion dans des projets contraignants (...)»<sup>41</sup>.

Ainsi, il semble nécessaire de rester attentifs au sentiment de surveillance et de privation d'autonomie et de subjectivité potentiellement créé par l'activation des chômeurs et les injonctions paradoxales d'autonomie et de mise en projet dans un marché du travail saturé et une société en crise socioéconomique<sup>42</sup>. L'omniprésence de certaines normes culturelles, sociales et économiques (notamment dans l'espace public envahi par la publicité<sup>43</sup>) paraît également contribuer à cette forme de distorsion entre corps d'emprise et sujet libre. Ceci nous permettrait de comprendre en quoi ces phénomènes contemporains rendent difficiles l'appropriation subjective de sa vie, de son espace, son temps et son corps, donc l'existence humaine digne en tant que telle ; corollairement, cette prise de conscience permettrait de travailler à la création d'espaces de liberté au sein de ces processus disciplinaires oppressifs, nécessaires pour maintenir la dignité de tous.

## CONCLUSION

Certes, nous vivons dans une société « suffisamment démocratique » que pour avoir l'occasion d'aller voir ce qui se passe en prison. Certes, et il faut le souligner, notre système punitif légal abolit les châtiments corporels encore bien trop présents dans le monde, et c'est un acquis dont nous pouvons nous réjouir. Certes, et il faut tout autant le souligner, il est des hommes et des femmes qui ont des comportements extrêmement néfastes et face auxquels la société se trouve parfois démunie, quelle que soit sa part de responsa-

---

39 FASSIN, D., *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale.*, op. cit., p.68.

40 Comme le projet de Haren notamment, ou plus généralement des prisons où les détenus sont libres de leur mouvement dans certains espaces uniquement.

41 MINCKE, C., « Une loi pénitentiaire en Belgique, pour quoi faire ? », in *La revue nouvelle*, 6, 2015, p. 38.

42 Voir notamment TVERDOTA, G., « L'Etat social actif et ses pauvres. Réflexions sur la dimension culturelle des politiques d'activation », *Publications d'Action et recherches culturelles ASBL*, 2017.

43 Voir notamment MARION, N., « La publicité dans l'espace public comme outil de l'hégémonie culturelle du capitalisme », *Publications d'Action et recherches culturelles ASBL*, 2017.

bilité en amont. Certes, enfin, il y a des victimes, des vies arrachées, des injustices qui ont des conséquences parfois dramatiques, et face auxquelles la société doit réagir et trouver des réponses à la hauteur de la gravité<sup>44</sup> des souffrances endurées.

Cela étant dit, il nous semblait nécessaire de nous poser des questions sur les réponses institutionnelles qui ont été trouvées à ces problèmes de société, bien qu'il existe incontestablement « pire ailleurs ». Rappelons à quel point cette prison concerne tous les citoyens, car elle est financée par l'argent public, car elle représente la société, car de nombreux concitoyens y feront un passage ou auront à y visiter des proches. Mais surtout, parce qu'il en va de la dignité humaine. En effet, nous l'avons vu, notre société prend le risque d'arracher au corps du détenu le sujet, l'être qui l'habite et d'en faire un objet d'emprise. Ainsi, s'indigner face à l'« ombre du monde »<sup>45</sup> semble aujourd'hui nécessaire et urgent, non seulement parce que l'humanité en tant que telle y est niée et salie, mais aussi parce que la dynamique oppressive que nous avons mise en exergue agit en toute impunité en d'autres lieux de la société et sous d'autres formes.

---

44 Ceci n'est pas l'objet de notre analyse, mais nous désirons toutefois rappeler à quel point notre société ne punit pas tous les délits de la même façon, selon leur nature et leur contexte, mais aussi selon le profil des personnes qui les commettent. Ainsi, la notion de gravité des illégalismes est parfois bien subjective, comme l'on peut le constater par le fait que des personnes arrêtées plusieurs fois pour défaut de permis (ou d'assurance) ou vols (de DVD, d'objets plus ou moins chers) se retrouvent des années en prison, tandis que des crimes ou vols d'une envergure inimaginable (notamment financière) restent impunis.

45 Expression utilisée par l'anthropologue Didier Fassin dans son ouvrage éponyme pour désigner la prison, non pas comme un monde à part, mais bien comme le reflet de notre société, sa part sombre.



# 2017 ANALYSE

L'ARC – Action et Recherche Culturelles asbl – s'est donné pour mission de contribuer à la lutte contre les inégalités et d'œuvrer à la promotion et à la défense des droits culturels.

À travers notre travail d'éducation permanente, nous entendons participer à la construction d'une société plus humaine, démocratique, solidaire et conviviale. Offrir à notre public les outils de son émancipation, permettre à chacun de gagner en autonomie et en esprit critique, inviter tout un chacun à prendre une part active à la société sont autant de défis que nous tentons, avec d'autres, de relever.

Ce travail passe par des projets et animations développés sur le terrain, mais aussi par des publications qui proposent une analyse des enjeux, une sensibilisation à certains facteurs d'exclusion, un encouragement à l'engagement citoyen, des clés de compréhension.

Vous souhaitez contribuer à nos débats et enrichir nos réflexions ?

Contactez-nous par mail : [communication@arc-culture.be](mailto:communication@arc-culture.be)



---

Editeur responsable : Jean-Michel DEFAWE | ARC asbl - rue de l'Association 20 à 1000 Bruxelles

**Toutes nos analyses sont disponibles en ligne sur [www.arc-culture.be/analyses](http://www.arc-culture.be/analyses)**



**FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**